



CINEA 84

COLLECTIF INDEPENDANT NON A L'ENFOUISSEMENT D'AMIANTE
ASSOCIATION Loi 1901 n° W843001144

COMMUNIQUE

Notre association CINEA 84 (Collectif Indépendant Non à l'Enfouissement de l'Amiante) qui durant 12 ans a âprement recherché des solutions alternatives à l'enfouissement de l'amiante, vient de remporter la victoire grâce à la conjugaison de la recherche scientifique du professeur Michel DELMAS et de son adjoint Ghislain DENIS (Polytechnique Toulouse) et de sa mise en œuvre technologique Christophe DEBOFFE (NEO-ECO RECYCLING) et Pierre-Emmanuel LEPERS (co-fondateur de VALAME)

Mais cette victoire est aussi le fruit de la mobilisation d'une centaine d'adhérents et des cinq associations composant son Conseil d'Administration ; elle est aussi la résultante d'une disponibilité sur les terrains d'actions, d'un engagement volontaire et collectif sans faille qui a finalement payé.

Nous pouvons être fiers de ce succès qui concrétise notre féroce volonté de dompter un matériau au funeste passé pour en faire par sa décomposition chimique, une ressource économique sans précédent.

Maintenant il appartient à CINEA 84 d'en suivre avec attention les retombées en apportant son soutien au constructeur pour que ce procédé innovant trouve son essor en métropole voire au-delà de ses frontières afin que l'amiante ne pollue plus les paysages par des dépôts sauvages.

Nous vous laissons prendre connaissance ci-après du Communiqué de Presse officialisant la réussite de la décomposition de l'Amiante en matières premières recyclables.

LE BUREAU

CINEA 84

183 Chemin SAINT PHILIPPE 84210 PERNES LES FONTAINES
E-mail : cinea84@gmail.com Site Internet : <http://cinea84.FR>
Contacts téléphoniques : 09 82 58 64 79 / 04 90 63 06 64
Ecolabel FR/011/004 - FSC MIX Paper from responsible sources FSC CO13552

Traitement de déchets amiantés

Disparition à 100% de l'amiante dans une usine unique au monde

L'entreprise VALAME annonce le lancement de sa première usine, unique au monde. Cette usine transforme les déchets amiantés en matériaux à valoriser, grâce à un procédé chimique breveté. Cette innovation majeure permet ainsi à l'entreprise VALAME de proposer une alternative sérieuse et approuvée à l'enfouissement des déchets amiantés.

Au sein de sa nouvelle usine basée dans les Hauts-de-France, l'entreprise VALAME a réalisé pour la première fois, avec succès, le traitement chimique de déchets amiantés. Pour ce faire, l'entreprise VALAME utilise un procédé breveté - issue de la recherche publique française - qui permet une attaque chimique des déchets amiantés.

En sortie de processus l'amiante a entièrement disparu laissant place à un matériau à valoriser. Ce traitement efficace à 100% est un succès confirmé par les analyses META (microscopie électronique à transmission analytique) conduites par un laboratoire indépendant accrédité COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

Les matériaux obtenus, libérés entièrement d'amiante, sont aujourd'hui l'objet de recherches approfondies et complémentaires.

L'objectif est leur valorisation dans des utilisations industrielles, inscrivant l'entreprise VALAME dans une véritable logique d'économie circulaire.

L'entreprise VALAME déploiera à terme pour ses clients (BTP, industrie), des usines sur-mesure répondant aux exigences du marché, en France et en Europe.

L'ambition de l'entreprise VALAME est aujourd'hui de s'inscrire comme un acteur majeur éco-responsable pour le traitement des déchets amiantés.

A propos de l'entreprise VALAME

Créée en 2019 par l'entreprise Néo-Eco et Pierre-Emmanuel Lepers.

Entreprise innovante de l'économie-circulaire basée dans les Hauts de France.

L'entreprise VALAME développe une nouvelle solution éco-responsable de traitement des déchets amiantés, par un procédé chimique innovant et breveté, issu de la recherche publique française. Il permet la destruction complète de l'amiante contenue dans les matériaux de construction et sa transformation en matériaux à valoriser.

Le travail de recherche et développement mené par VALAME a conduit au dépôt de plusieurs brevets.

En mars 2022, lancement de la première usine.

VALAME a reçu plusieurs distinctions :

- 2021 : Référencée dans la « Feuille de route pour le traitement des déchets amiantés » établie par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
- 2021 : Labellisée « Innovation Durable » par l'AFNOR (Association française de normalisation) et par HDFID (Hauts-de-France Innovation Développement)
- 2020 : Lauréate du concours national « i-Nov » - en catégorie Economie Circulaire - organisé conjointement par la BPI, l'ADEME et FranceAgriMer
- 2019 : Lauréate du Trophée de l'innovation du Salon des Professionnels de l'Amiante
- 2019 : Lauréate du prix Techinnov catégorie Deeptech

Contact

presse@valame.com - + 33 (0)6 23 99 42 60

<https://www.valame.com/>